

Initiatives ministérielles

de compte nous poursuivons d'abord et avant tout l'intérêt du Parlement plutôt qu'un avantage pour notre parti.

Ces modifications au Règlement ont été négociées de bonne foi. J'en ai exposé brièvement l'historique. Tout portait à croire que nous étions parvenus à un niveau élevé de consensus et d'accord. C'est pourquoi nous les avons proposées et c'est pourquoi nous en avons maintenant saisi la Chambre.

Dans un certain sens, ces modifications constituent la deuxième phase de la réforme parlementaire après le rapport McGrath qui en constituait la première phase. Cela ne s'arrêtera pas là. Nous aurons besoin à mon avis d'une troisième phase pour éliminer les aspects particulièrement mauvais et nocifs de notre système de contradiction.

Nous avons besoin de le faire avec une certaine urgence. Il faut reconnaître que nous en avons la responsabilité envers notre institution, et j'espère, je prie et je compte bien, jusqu'à un certain degré, qu'après avoir satisfait un peu nos instincts sectaires, la bonne volonté et le bon sens prévaudront. Nous allons étudier ces propositions de modifications de façon raisonnable pour les mettre en application, et le pays jugera et constatera qu'elles fonctionnent un peu mieux que les règles qu'elles remplacent. Cela devrait, je l'espère, nous donner l'énergie de nous attaquer à la troisième phase.

[Français]

Mme le vice-président: Conformément à l'article 38, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera lors de l'ajournement ce soir, à savoir l'honorable député d'Ottawa-Vanier—Les langues officielles; l'honorable député d'Edmonton—Est—L'environnement; et l'honorable député de Saint-Léonard—L'économie montréalaise.

Nous poursuivons le débat avec l'honorable député de Cap-Breton—Richmond—Est.

[Traduction]

M. David Dingwall (Cape-Breton—Richmond—Est): Madame la Présidente, le leader du gouvernement à la Chambre a dit beaucoup de choses, mais je voudrais me reporter à des passages qui, je pense, clarifieront certains points pour les députés des deux côtés de la Chambre.

J'ai pris la parole à titre de leader parlementaire de l'opposition à la Chambre pour mon parti et j'ai formulé les observations qui suivent au leader du gouvernement ainsi qu'à mes collègues. Celles-ci sont tirées du hansard du 25 février 1991:

C'est la première fois que j'ai l'occasion de collaborer avec le gouvernement, en tant que leader parlementaire de l'opposition, pour organiser les travaux de la Chambre. Je tiens à préciser que j'espère être en mesure d'assurer ce genre de collaboration dans la plupart des cas.

Il convient de signaler toutefois que la collaboration est quelque chose qui fonctionne dans les deux sens. J'ai l'intention d'aborder les discussions concernant les travaux de la Chambre de façon aussi raisonnable et compréhensive que mes prédécesseurs l'ont fait et je m'attends à ce que le leader du gouvernement à la Chambre fasse de même.

Même s'il est entendu au départ que, dans une démocratie parlementaire, monsieur le Président, c'est la majorité qui finira par avoir le dernier mot, il est essentiel que la minorité ait le droit d'exprimer sans entrave ses opinions. La Chambre représente tous les Canadiens, y compris les 57 p. 100 qui n'ont pas voté pour le gouvernement aux dernières élections fédérales.

Je cite ces propos parce que nous, de l'opposition officielle, nous sommes toujours efforcés d'être raisonnables et pragmatiques, ainsi que de faciliter ce que nous estimons être les travaux importants de la Chambre. Je vous donne des exemples concrets. Nous avons été d'accord avec le gouvernement relativement au débat sur le budget. Le gouvernement avait besoin d'un ordre d'assentiment de la Chambre à cette fin, et il a obtenu la collaboration de mon parti, de même que de celle du Nouveau Parti démocratique.

L'adoption du projet de loi sur les emprunts s'est faite rapidement. Sauf erreur, et je suis convaincu que des députés de l'autre côté de la Chambre s'empresseront de me corriger si je me trompe, c'est moi qui ai indiqué lors des discussions qu'il y aurait peut-être lieu de prolonger le débat afin de donner aux députés de mon parti ainsi qu'à d'autres la chance de discuter pleinement du contenu de cette mesure législative particulière.

Quoi qu'il en soit, nous avons là encore collaboré en permettant l'adoption rapide du projet de loi sur l'agriculture que les porte-parole de l'opposition ont parfois contesté très vigoureusement en comités et ici, mais qu'ils jugeaient néanmoins essentiel d'adopter, afin de fournir aux agriculteurs qui en ont désespérément besoin une aide financière dans un avenir prévisible.

Lors de l'adoption rapide de la Loi sur le Parlement du Canada, mon prédécesseur, le député d'Ottawa—Vanier, a accompli un travail remarquable au nom de notre parti; à cette occasion, nous avons encore une fois montré aux députés d'en face notre volonté de collaborer et de favoriser l'adoption rapide de cette mesure législative, après avoir reçu les amendements de la Chambre haute.